

Odile Bouteiller

Directeur territorial en retraite
Commissaire-Enquêteur

5 bd Franck Pilatte – 06300 NICE
Tél. 04 93 16 28 40 — 06 33 03 30 28

odile.bouteiller@orange.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

Projet de réalisation d'un pôle d'échanges au niveau de la gare ferroviaire d'Antibes

Enquête publique du 28/03/2011 au 22/04/2011 inclus

CONCLUSIONS MOTIVEES

Le dossier d'enquête publique dite "Bouchardeau" relatif au « Projet de réalisation d'un pôle d'échanges au niveau de la gare ferroviaire d'Antibes » a été déposé en application des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement. Il s'appuie également sur de nombreux autres articles de ce code ainsi que sur le Code de l'urbanisme, le Code du patrimoine, le Code de la voirie routière, le Code de la route. Il prend également en compte des textes spécifiques régissant l'étude d'impact, la protection de la nature, le bruit, la police de l'eau, la qualité de l'air et les procédures en matière d'archéologie.

Après enquête publique effectuée suivant la procédure du Code de l'Environnement et avis du Sous-Préfet de Grasse, la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis aura à se prononcer sur l'intérêt général du projet.

Le contexte général du projet

L'objectif global visé par la Communauté d'Agglomération est de réaliser un système des déplacements à l'échelle départementale voire régionale organisé autour de la gare ferroviaire, le pôle d'échanges d'Antibes, le bus à haut niveau de service Antibes - Sophia Antipolis, afin d'offrir une alternative efficace à la voiture particulière.

Cet objectif, acté dans son principe dès 1999 entre partenaires (Etat, Région, Département des Alpes Maritimes, SNCF, RFF et Ville d'Antibes) a intégré par la suite le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant la gare d'Antibes à la technopole de Sophia Antipolis.

Le projet de pôle d'échanges a été établi sur la base d'études pilotées en partenariat par la CASA (qui, lors de sa création en 2003, s'est vue confier la compétence de transports publics et a repris le projet de pôle d'échanges) et le Conseil Général qui a validé le fonctionnement routier de la zone intégrant un futur pôle d'échanges, accordé le transfert gratuit des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet ainsi que le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage permettant une réalisation de la globalité de l'opération sous maîtrise d'ouvrage unique.

L'Etat soutient le projet dans le cadre du volet "transports urbains" du Grenelle de l'environnement.

Le projet de Pôle d'échange est mentionné dans le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, approuvé le 5 mai 2008.

La concertation préalable au projet a fait l'objet d'un bilan approuvé par la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2010.

Le dossier d'arrêt définitif du projet a été adopté par le conseil communautaire le 13 décembre 2010.

L'étude d'impact a été soumise pour avis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur en application

de la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement et du décret n°2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement.

Cet avis du 21 décembre 2010 sur le dossier d'étude d'impact a permis d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans le projet.

Les composantes du projet

Le projet de Pôle d'Echanges d'Antibes permet de rassembler les bus et les usagers sur un site en dissociant les flux de transports collectifs des flux de circulation générale.

Situé au Nord du centre-ville d'Antibes, contre la gare ferroviaire, il est centré sur la RD 6007 et le boulevard du Général Vautrin, depuis l'avenue du Grand Cavalier au Sud, et jusqu'à l'espace piscine au Nord en bordure de l'avenue Jules Grec. Ce projet comporte :

- Une plate-forme bus avec un linéaire de quais différenciés et des voies de circulation associées,
- Une zone aménagée de prise en charge des usagers (zone d'attente couverte, mobilier urbain, ...),
- Un local d'information vente de titres de transport,
- L'implantation d'un local conducteurs, d'un local technique, d'un kiosque,
- Des cheminements et des équipements vélos,
- Des cheminements d'accès pour les piétons,
- Une signalétique horizontale et verticale avec information horaires (départ et arrivée des trains et des bus)
- Des aménagements paysagers,
- La réalisation d'un dépose minute sur la zone, si la faisabilité est confirmée (règles du code de la route et de la voirie)

Des mesures d'accompagnement sur la voirie : modification de carrefours avec création d'un accès direct à la voie rapide depuis le centre d'Antibes, aménagement du Boulevard Vautrin, aménagements cyclables ; rétablissement de l'accès à un espace SNCF, etc.

Les objectifs du projet

Le pôle d'échanges vise à promouvoir transports collectifs et modes doux par leur articulation cohérente. Il vise à améliorer le fonctionnement des réseaux Envibus et Lignes d'Azur par une meilleure lisibilité pour l'utilisateur, une meilleure régulation des lignes ainsi, une sécurité accrue.

Conformément aux enjeux du PDU, il a pour objet de:

- renforcer l'accessibilité aux offres de transports collectifs ferroviaires et routiers (TGV, TER, Envibus, Lignes d'Azur, TAM) ;
- renforcer l'attractivité et l'efficacité des transports collectifs par leur mise en correspondance ;

- renforcer l'attractivité, l'accessibilité et l'image de la technopole par une desserte efficace entre la gare ferroviaire d'Antibes et Sophia Antipolis optimisée à l'échéance du TCSP ;
- permettre une bonne desserte de l'agglomération pour les habitants et une information multimodale ;
- limiter le trafic parasite en améliorant d'accessibilité au réseau de voirie structurant depuis le centre-ville ;
- être un outil structurant de l'aménagement durable du territoire et solidariser le moyen pays avec le littoral;
- rétablir des vues sur un paysage et un patrimoine remarquables (mer, montagne, port d'Antibes et Fort Carré) ;
- assurer une bonne interface TER-TGV avec les gares de Cannes et de Nice Saint-Augustin pour la desserte d'Antibes / Sophia Antipolis ;

Après étude approfondie du dossier, visite des lieux, et compte tenu :

- de la régularité de la procédure suivie pour la conduite du projet et de la prise en compte des différents textes régissant une telle réalisation;
- de la régularité de l'organisation et du déroulement de l'enquête publique menée du 28 mars 2011 au 22 avril 2011 inclus;
- de la cohérence et de la qualité d'information du dossier d'enquête;
- de l'avis favorable des personnes publiques associées;
- des observations recueillies lors de l'enquête publique;

Attendu que

le projet de pôle d'échanges répond à l'intérêt général en facilitant un transfert modal vers le transport collectif (train et/ou bus) et les modes doux favorables à la qualité de vie et de l'environnement grâce notamment à

- l'amélioration de la sécurité des usagers tant sur le site que pour y accéder;
- des équipements pratiques, des services et des conditions d'accueil et d'attente confortables pour les voyageurs;
- la mise en oeuvre d'une information multimodale facile d'accès;
- des possibilités de correspondances optimisées pour une meilleure desserte de l'agglomération et du département;
- des ruptures de charge moins pénalisantes (hormis les cas qui ne dépendent pas de la seule compétence du maître d'ouvrage);
- un aménagement soucieux de prendre en compte autant que faire se peut les perspectives de développement futur du transport public et de développement urbain et périurbain;
- la valorisation d'un site majeur de la ville d'Antibes à la fois par une végétalisation et un aménagement paysager à même de compenser les suppressions d'espaces naturels,

d'arbres ou d'arbustes et par des aménagements offrant un point de vue privilégié sur des sites naturels et un patrimoine bâti remarquables;

Attendu que

la réorganisation de la voirie et des cheminements piétons et cyclistes - dans le cadre des données fournies par les études techniques, les réglementations, les possibilités d'intervention du maître d'ouvrage CASA et les choix ou contraintes des autres collectivités— prend en compte les flux piétons, cyclistes et automobiles d'une manière qui à défaut de pouvoir être idéale pour chaque usage paraît fonctionnelle et soucieuse de s'adapter au mieux aux besoins de sécurité et de fluidité de chaque mode;

Attendu que

Soucieuse du fonctionnement optimal du pôle d'échanges, la CASA a continué d'affiner des éléments de son projet ou des mesures d'accompagnement dont l'absence, sans être rédhibitoire, pourrait, à la marge, amoindrir son attractivité (dépose minute, demi-tours des bus possibles aux deux extrémités du pôle, gestion du stationnement)

Compte tenu de ce qui précède, cette enquête reçoit

UN AVIS FAVORABLE

Nice, le 21 mai 2011
Le Commissaire Enquêteur

Odile BOUTEILLER